

Compte-rendu
CAPD du 14 octobre 2014

- **Formation continue :**

Si vous voulez des informations sur les stages du plan de formation continue, vous pouvez nous contacter au 04 73 37 59 09 ou par mail.

Dans le Puy-de-Dôme subsiste un plan de formation continue (ce n'est pas le cas dans tous les départements), mais, l'offre est trop réduite et beaucoup de demandes ne sont pas satisfaites.

SUD éducation a souligné l'importance d'offrir des stages longs qui permettent l'échange, le partage des expériences, qui laissent la possibilité de s'approprier ce temps de réflexion sur nos pratiques, indispensable dans un métier aussi accaparant que le nôtre où l'enseignant-e est souvent isolé-e dans sa classe.

SUD éducation regrette que la place des stages de formation recule au profit des animations pédagogiques et de la formation continue à distance informatisée. Ces pseudo-dispositifs de formation continue à distance ne permettent plus le contact direct, ils ne permettent ni une réelle réflexion ni la prise de recul sur les pratiques pédagogiques quotidiennes. A lire [ici](#) le communiqué de la fédération SUD éducation sur ces dispositifs.

Formation continue DDEEAS (directeurs de SEGPA) : pas de formation depuis plusieurs années car une évolution de la formation et du statut de directeur est prévue et parce que cette formation a un coût important.

Stages d'initiative nationale : une quinzaine de demandes, aucun départ en raison du coût pour l'administration. Il est demandé qu'une enveloppe budgétaire soit prévue ou qu'un stage puisse être organisé à Clermont pour satisfaire des collègues.

- **Appel à candidature sur le poste de soutien linguistique** : 10 candidats, la personne retenue est affectée à l'année à partir du 6 octobre. Une collègue entrante dans le département et encore en surnombre est nommée sur le poste libéré.
- Un collègue affecté tardivement en SEGPA pourra bénéficier de la formation option F
- **Stagiaires**: des stagiaires titulaires d'un M2 autre que MEEF, nous ont fait part de situations difficiles (surcharge de travail, cours M1 à rattraper ...) et d'inquiétudes quant à leurs conditions de titularisation. L'administration réaffirme que l'obtention du M2 métiers de l'enseignement n'interviendra pas dans la titularisation. Par contre, ils devront faire le mémoire et passer les épreuves, de plus, le directeur de l'ESPE émettra un avis dans lequel interviendra les résultats aux épreuves de M2 MEEF et l'assiduité. Les stagiaires ont appris seulement après la rentrée scolaire qu'ils auraient cours la 1ère semaine des vacances d'octobre, la représentante de SUD éducation a demandé que cette semaine ne soit pas prise en compte pour l'assiduité. L'administration a reconnu que l'annonce tardive de cette semaine posait problème et autorisera celles et ceux qui en motiveront la demande à ne pas assister aux cours.
Indemnité de déplacement et de formation pour les FSE : une information sur les types d'indemnités (frais réels ou forfait) est demandée à l'administration.
- **Pont de l'ascension** : Pour SUD éducation, imposer des mercredis complets de classe est tout autant indéfendable en terme de rythme de vie des élèves qu'injustifiable en terme de temps de travail pour les personnels. SUD éducation a demandé que ce pont, rendu

obligatoire, soit accordé sans récupération. Bien sûr cette demande est refusée !

En séance et dans la déclaration liminaire, la représentante de SUD éducation a dénoncé les désorganisations successives du calendrier scolaire qui posent problème aux élèves et à leurs familles et aux équipes enseignantes.

- **Cdéisation des AESH** : 32 CDI sur le département, toutes les AVSi qui remplissaient les conditions légales et qui en ont fait la demande ont pu bénéficier d'un CDI. Des CDI ont aussi été signés par des ex AVSco et par des personnes qui avaient atteint les 6 ans requis avant la date légale.
- **Enseignement de Langue et Culture d'Origine (ELCO)** : SUD éducation a souligné que certaines responsabilités listées dans la note de service concernant les obligations spécifiques des directeurs ne pouvaient leur incomber. Il a été précisé que la circulaire n'avait pas été modifiée, les organisations syndicales ont souhaité que certains points soient clarifiés.
Informations : 10 professeurs ELCO (1 Portugais, 6 Turcs, 1 Algérien, 2 Marocains), les cours concernent 15 communes, 30 écoles, 3 collèges, 2 maisons de quartier (Croix Neyrat, Champratel). En 2013-2014, 826 élèves de primaires et 58 élèves de collèges ont assisté à ces cours. A la demande de SUD éducation, qui a souligné l'importance de ces cours par des personnels agréés par l'éducation nationale (notamment par rapport au respect de la laïcité), il a été précisé que le faible nombre d'élèves de collèges concernés ne tenait pas à une défection de ces jeunes mais, entre autre, à un choix des pays d'origine qui privilégie l'enseignement de la langue pour les plus jeunes.
- **Maître d'Accueil Temporaire**: lors d'une précédente CAPD, les organisations syndicales avaient demandé que les directeurs dont les décharges sont assurées par des collègues Fonctionnaires Stagiaires Étudiants bénéficient de l'indemnité MAT. Les textes ne le permettent pas car cette indemnité (150 euros/étudiant/an) est réservée aux MAT qui accueillent des étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée.